



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 24 novembre 2020 — N° 145

**Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis**

La séance est ouverte à 13 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) fait une déclaration afin d'inviter les citoyens à donner généreusement aux organismes d'aide alimentaire pour la période des fêtes.

M. Ciccone (Marquette) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Mehmet Deger pour son engagement social et communautaire.

Mme Lachance (Bellechasse) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Marie-Christine Goupil, fondatrice de l'entreprise Les Produits adaptés Handy inc.

M. LeBel (Rimouski) fait une déclaration afin de féliciter M. Lénine Nankassa Boucal, lauréat du prix Charles-Biddle.

24 novembre 2020

Mme Soucy (Saint-Hyacinthe) fait une déclaration afin de féliciter M. Jean-Luc Auger, lauréat du prix Innovation de l'Ordre des pharmaciens du Québec.

Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) fait une déclaration afin de dénoncer le manque de ressources en prévention dans le domaine des dépendances à l'alcool et aux drogues.

M. Jolin-Barrette (Borduas) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Normand Angers pour ses 25 ans de carrière à titre de conseiller municipal de McMasterville.

M. Jacques (Mégantic) fait une déclaration afin de rendre hommage à Dre Susan Dion pour son engagement auprès de sa communauté.

À 13 h 50, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 14 h 02.

24 novembre 2020

À la demande de M. le président, l'Assemblée observe un moment de recueillement à la mémoire de M. Pierre Mercier, ancien député de Bellechasse, et de M. George Massicotte, ancien député de Lotbinière.

Dépôts de documents

Mme LeBel, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, transmet le message suivant de Son Honneur le lieutenant-gouverneur à M. le président qui en fait lecture à l'Assemblée :

BUREAU DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Conformément aux dispositions de l'article 54 de la Loi constitutionnelle de 1867, je transmets et recommande à la considération de l'Assemblée nationale les crédits supplémentaires n° 1 pour l'année financière se terminant le 31 mars 2021.

Québec, le 17 novembre 2020

J. Michel Doyon

Mme LeBel, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, dépose les crédits supplémentaires n° 1 pour l'année financière se terminant le 31 mars 2021.

(Dépôt n° 2092-20201124)

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, propose :

QUE les crédits supplémentaires n° 1 pour l'année financière se terminant le 31 mars 2021 soient renvoyés en commission plénière afin que l'Assemblée les étudie et les adopte.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

24 novembre 2020

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **610** en annexe)

Pour : **121** Contre : **0** Abstention : **0**

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, au nom de M. Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose :

Le rapport annuel 2019-2020 sur l'application de la procédure d'examen des plaintes, la satisfaction des usagers de même que le respect de leurs droits du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest.

(Dépôt n° 2093-20201124)

Puis, au nom de Mme Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, il dépose :

L'Entente Canada-Québec sur le logement entre la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et la Société d'habitation du Québec (SHQ).

(Dépôt n° 2094-20201124)

Puis, au nom de M. Julien, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, il dépose :

Le rapport du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles sur la mise en œuvre de la Loi sur les mesures de transparence dans les industries minière, pétrolière et gazière et sur l'opportunité de la modifier (octobre 2020).

(Dépôt n° 2095-20201124)

24 novembre 2020

Puis du nom de M. Dufour, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, il dépose :

L'Entente concernant la conservation et la mise en valeur du saumon atlantique (utshashumek^u) et de l'omble de fontaine anadrome (uinipeku-matamek^u) de la rivière Moisie et de ses affluents (Mishta-Shipu).

(Dépôt n° 2096-20201124)

Puis, au nom de M. Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, il dépose :

L'Entente complémentaire pour la mise en œuvre du régime de Kahnawà:ke en matière d'indemnisation des victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles et de retrait préventif de la travailleuse enceinte ou qui allaite;

(Dépôt n° 2097-20201124)

L'Entente complémentaire définissant la collaboration entre la Commission de la construction du Québec et le Bureau de travail de Kahnawà:ke concernant l'industrie de la construction sur le territoire;

(Dépôt n° 2098-20201124)

L'Entente complémentaire visant l'intégration des travailleurs de Kahnawà:ke à l'industrie de la construction du Québec.

(Dépôt n° 2099-20201124)

Puis, il dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 6 octobre 2020 par Mme Ghazal (Mercier) concernant un moratoire sur le projet d'expansion du dépotoir de Sainte-Sophie;

(Dépôt n° 2100-20201124)

24 novembre 2020

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 22 octobre 2020 par M. Ouellet (René-Lévesque) concernant la gratuité des mesures de protection contre la fraude et le vol d'identité;

(Dépôt n° 2101-20201124)

La réponse à la question écrite n° 176 concernant les demandes historiques des centres d'éducation populaire (InterCEP), inscrite au *Feuilleton et préavis* du 22 octobre 2020 par M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve).

(Dépôt n° 2102-20201124)

M. le président dépose :

La copie du préavis de la motion proposée par M. Derraji (Nelligan) qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 25 novembre 2020, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

(Dépôt n° 2103-20201124)

Dépôts de pétitions

M. Roy (Bonaventure) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 566 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'opposition au dézonage agricole à Saint-Jean-sur-Richelieu.

(Dépôt n° 2104-20201124)

Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 3 063 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la reconnaissance du racisme et de la discrimination systémiques envers les Autochtones dans les institutions publiques au Québec.

(Dépôt n° 2105-20201124)

24 novembre 2020

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Jolin-Barrette, ministre responsable de la Langue française, conjointement avec Mme David (Marguerite-Bourgeoys), Mme Ghazal (Mercier), M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale rappelle que la seule langue officielle du Québec est le français;

QU'elle rappelle également que la cohésion de la nation québécoise passe avant tout par la vitalité de notre langue commune, le français;

QU'elle reconnaisse que la langue française est en déclin au Québec;

QU'elle constate que ce déclin s'observe dans plusieurs sphères de la société, notamment sur le marché du travail, dans les commerces ou au sein de nos établissements d'enseignement supérieur;

QU'elle réitère que l'État du Québec doit être exemplaire en matière d'utilisation du français, notamment les entités de l'Administration, comme les ministères et organismes, ainsi que les municipalités;

QU'elle trouve absolument inacceptable qu'il soit de plus en plus difficile pour les Québécoises et les Québécois de faire respecter leurs droits fondamentaux garantis par la Charte de la langue française, comme le droit d'être servi et informé en français ou le droit de travailler en français;

24 novembre 2020

QU'elle réaffirme que la langue française est un vecteur fondamental d'intégration des nouveaux arrivants et que l'État québécois doit intégrer, en français, les personnes immigrantes;

QU'elle prenne acte du fait que la protection et la promotion de la langue française sont des responsabilités historiques du gouvernement du Québec;

QU'elle reconnaisse que ces constats commandent des actions fortes de la part du gouvernement du Québec, lesquelles passent notamment par la réouverture de la Charte de la langue française, par son actualisation et le renforcement de plusieurs de ses dispositions;

QU'elle affirme que ces actions doivent nécessairement se faire dans le respect des droits des Québécois d'expression anglaise, qui sont des citoyens à part entière, et sans mener à une réduction des services qui leurs sont offerts dans leur langue;

QU'elle affirme que la Charte de la langue française doit s'appliquer aux entreprises de compétence fédérale au Québec et exige du gouvernement du Canada qu'il s'engage formellement à travailler avec le Québec afin d'assurer la mise en œuvre de ce changement;

Enfin, considérant la situation de la langue française au Québec, que l'Assemblée nationale appuie la volonté du gouvernement du Québec de procéder à une importante réforme de la Charte de la langue française afin d'assurer la protection et le rayonnement de notre langue nationale.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 611 en annexe)

Pour : **121** Contre : **0** Abstention : **0**

24 novembre 2020

M. Kelley (Jacques-Cartier), conjointement avec Mme Massé, cheffe du deuxième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant le Principe de Joyce; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Kelley (Jacques-Cartier) dépose :

Un document intitulé *Principe de Joyce*.

(Dépôt n° 2106-20201124)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), conjointement avec Mme Hivon (Joliette) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale réaffirme son appui à la Loi sur l'exercice des droits fondamentaux et des prérogatives du peuple québécois et de l'État du Québec;

QUE l'Assemblée nationale exige que le Canada cesse de remettre en cause le statut juridique et les droits inaliénables du peuple québécois à disposer de lui-même, et qu'il se désiste du procès mené en Cour d'appel à l'encontre de certaines dispositions de cette loi fondamentale.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **612** en annexe)

Pour : **121** Contre : **0** Abstention : **0**

24 novembre 2020

M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, conjointement avec Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant la langue française au Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Fournier (Marie-Victorin), conjointement avec M. Fontecilla (Laurier-Dorion), propose :

QUE l'Assemblée nationale déplore que 25 enfants canadiens de moins de 6 ans, dont plusieurs québécois, sont prisonniers des camps de réfugiés en Syrie;

QU'elle demande au gouvernement du Canada de rapatrier ces enfants dans les plus brefs délais.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 613 en annexe)

Pour : 121 Contre : 0 Abstention : 0

Avis touchant les travaux des commissions

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 67, Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions;

24 novembre 2020

- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 69, Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 75, Loi visant à améliorer l'accessibilité et l'efficacité de la justice, notamment pour répondre à des conséquences de la pandémie de la COVID-19;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 66, Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. le président informe l'Assemblée que, le mercredi 25 novembre 2020, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de M. Derraji (Nelligan).

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse que des milliers de petites et moyennes entreprises doivent présentement garder leurs portes fermées en raison des restrictions imposées pour les commerces en zone d'alerte maximale;

QU'elle reconnaisse que les entreprises ne se trouvant pas en zone d'alerte maximale, soit les zones jaune et orange, doivent aussi composer avec des réductions importantes de leur chiffre d'affaires;

QU'elle reconnaisse que les décisions gouvernementales ont un impact majeur sur les finances de nos PME québécoises;

QU'elle reconnaisse que les entreprises doivent notamment continuer d'assumer les frais fixes;

24 novembre 2020

QU'elle prenne acte que les mesures d'aide proposées par le gouvernement caquiste font en sorte d'augmenter fortement le taux d'endettement des PME du Québec;

QU'elle dénonce que l'aide pour les commerces en zone d'alerte maximale ne soit pas offerte aux autres commerçants du Québec;

QU'elle dénonce les délais encourus par les entreprises du Québec qui attendent le décaissement relié aux mesures d'aide gouvernementales;

QU'enfin, l'Assemblée nationale exige du gouvernement du Québec qu'il mette sur pied avec diligence un contrat moral avec les PME du Québec, contrat incluant des mesures additionnelles d'aide directe et l'amélioration de la prévisibilité ainsi que de l'accessibilité de l'aide offerte aux entreprises.

AFFAIRES DU JOUR

À 15 h 19, M. le président suspend les travaux quelques instants.

Les travaux reprennent à 15 h 29.

24 novembre 2020

Affaires prioritaires

L'Assemblée entreprend le débat sur la mise à jour économique présentée le 12 novembre 2020, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 17 mars 2020.

Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la tenue de ce débat : 1 heure est allouée au groupe parlementaire formant le gouvernement; 1 heure 56 minutes 26 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 47 minutes 9 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 37 minutes 40 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition. Dans ce cadre, le temps non utilisé par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

À 18 heures, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux quelques instants.

Débats de fin de séance

À 18 h 05, l'Assemblée tient trois débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par Mme Montpetit (Maurice-Richard) à M. Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, portant sur le sujet suivant : « La préparation du réseau de la santé afin de faire face aux cas de COVID-19 qui découleront du contrat social proposé par le premier ministre pour la fête de Noël ». M. Jolin-Barrette, ministre responsable de la Langue française, remplace le pour ce débat;

24 novembre 2020

- le deuxième, sur une question adressée par M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, à M. Legault, premier ministre, portant sur le sujet suivant : « La protection de la langue française ». M. Jolin-Barrette, ministre responsable de la Langue française, remplace le premier ministre pour ce débat;
- le troisième, sur une question adressée par M. Barrette (La Pinière) à M. Julien, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, portant sur le sujet suivant : « Les agissements du député de Rousseau, adjoint parlementaire de la ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, dans l'octroi des contrats à BC2 par la MRC de Montcalm ». Mme Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, remplace le ministre pour ce débat.

À 18 h 43, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux jusqu'à 19 h 30.

Les travaux reprennent à 19 h 31.

Affaires prioritaires

L'Assemblée poursuit le débat sur la mise à jour économique présentée le 12 novembre 2020, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 17 mars 2020.

Le débat prend fin et, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 17 mars 2020, n'entraîne aucune décision de l'Assemblée.

24 novembre 2020

Mme Soucy, deuxième vice-présidente, informe l'Assemblée que, conformément à la motion adoptée le 17 mars 2020, le débat sur la mise à jour économique présentée le 12 novembre 2020 se poursuivra à la commission des finances publiques pour une durée de 5 heures et que le ministre des Finances sera membre de cette commission pour la durée de ce mandat.

À 21 h 28, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 25 novembre 2020, à 9 h 40.

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

24 novembre 2020

ANNEXE
Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement :

(Vote n° 610)

POUR - 121

Allaire (CAQ)	Émond (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Champlain)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fortin (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Foster (CAQ)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Bachand (CAQ)	Fournier (IND)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Roy (PQ)
(Prévost)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Grondin (CAQ)	(Chauveau)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chapleau)	Sauvé (PLQ)
Boutin (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Caire (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	St-Pierre (PLQ)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charest (CAQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellet (PQ)	Thouin (CAQ)
Ciccone (PLQ)	Laforest (CAQ)	Ouellette (IND)	Tremblay (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Perry Melançon (PQ)	Weil (PLQ)
Dansereau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Picard (CAQ)	Zanetti (QS)
David (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	(Soulanges)	
Derraji (PLQ)	Lamothe (CAQ)	Polo (PLQ)	
Dorion (QS)	Lavallée (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dubé (CAQ)	LeBel (PQ)	Proulx (CAQ)	
Dufour (CAQ)	(Rimouski)	(Côte-du-Sud)	

24 novembre 2020

Sur la motion de M. Jolin-Barrette, ministre responsable de la Langue française, conjointement avec Mme David (Marguerite-Bourgeoys), Mme Ghazal (Mercier), M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 611)

(Identique au vote n° 610)

Sur la motion de M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), conjointement avec Mme Hivon (Joliette) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 612)

(Identique au vote n° 610)

Sur la motion de Mme Fournier (Marie-Victorin), conjointement avec M. Fontecilla (Laurier-Dorion) :

(Vote n° 613)

(Identique au vote n° 610)
